

Il y a quatre ans...

MA VIE DE **CADRE ☰N TPE #10**

ÉLECTION 2024



CADRES DES TPE

VOTEZ CFDT !

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

« Je me tiens au courant des prises de position des syndicats sur notre emploi dans la presse »

► Franz, pharmacien-adjoint à Paris (2 salariés)*.

« Notre pharmacie de quartier est restée ouverte pendant le confinement. *Nous avons eu un peu moins de clientèle qu'avant. Depuis le déconfinement, notre activité n'a pas eu de rebond, mais les tests sanguins se sont multipliés, au gré des livraisons. Le test est vendu vingt-cinq euros l'unité. Les clients qui viennent se faire tester ont entre quarante et cinquante ans, ils sont au milieu de leur vie et de leur activité professionnelle. J'ai quelques doutes sur la précision de ces tests. Je doute même de ceux des laboratoires car j'ai lu que les cas asymptomatiques ne faisaient pas d'anticorps détectables. D'autres tests doivent arriver, paraît-il. Cela fait dix-neuf ans que je travaille en pharmacie, comme pharmacien-adjoint. Je suis Autrichien. Je me tiens au courant des prises de position des syndicats sur notre emploi dans la presse. En Autriche, on se syndique par précaution. Mais ici, il y a très peu de pharmaciens-adjoints qui voient la nécessité de se syndiquer, comme moi. Peut-être cinq pour cent. »*

*Propos recueillis en décembre 2020

... la France entamait son premier confinement

► QUE SE PASSE-T-IL AUJOURD'HUI ?

Depuis la crise du Covid, ce métier s'est beaucoup numérisé. Il y a 28.496 pharmaciens-adjoints en France. Ce sont en grande majorité des femmes. Leur carte de professionnel de santé leur permet d'apposer une signature électronique sur les actes pharmaceutiques et donc de systématiser leur traçabilité. Elle sert aussi à alimenter le Dossier Pharmaceutique (DP) du patient et à échanger par le biais de messageries sécurisées. Depuis 2023, leur authentification par la plateforme Pro Santé Connect est obligatoire pour accéder aux services numériques en santé. Ces professionnels participent de plus en plus à du télésoin à distance et s'informent via une système d'alerte par e-mail, une lettre électronique hebdomadaire. Deux arrêtés listent les 15 vaccins que les pharmaciens d'officine sont autorisés à administrer.